



LES LENDEMAINS QUI DANSENT

CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE
Scène ouverte aux jeunes chorégraphes
17ème édition

RÈGLEMENT

Date limite d'inscription : Jeudi 18 décembre 2024
Date du concours : Samedi 1^{er} février 2025 à 15h00

Ce règlement est à retourner complété, accompagné
de votre bulletin d'inscription et de votre lien vidéo



CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

LA BARCAROLLE / LES LENDEMAINS QUI DANSENT

PRÉSENTATION / OBJET

La Barcarolle, Établissement Public de Coopération Culturelle Spectacle vivant Audomarois, organise **LES LENDEMAINS QUI DANSENT - Scène ouverte aux jeunes chorégraphes**.

Depuis 2008, année de sa création, ce concours s'adresse aux jeunes compagnies de danse professionnelles, tous styles confondus.

Il a été créé pour permettre le repérage de chorégraphes émergents par des professionnels de la danse, du spectacle vivant, les organes de tutelle (Région, Département, DRAC) et pour favoriser leur diffusion.

Il permet à trois jeunes compagnies retenues à l'issue d'une présélection vidéo de présenter leur création à un jury de professionnels réunis pour l'occasion.

Les Lendemaîns qui dansent sont pour le public l'occasion de découvrir un échantillon de la jeune création chorégraphique actuelle.

➤ Rétrospective des précédentes éditions

Lauréat 2008 - COMPAGNIE TAPIS NOIR - VILLENEUVE D'ASCQ (59) / **Dormir ensemble** - Chorégraphie : Richard PAULIAC - Genre : Contemporain

Lauréat 2009 - CIE MAGIC ELECTRO - STRASBOURG (67) / **Case départ** - Chorégraphie : Christophe ROSER - Genre : Hip Hop

Lauréat 2010 - CIE 29 x 27 - ERDEVEN (56) / **Face** - Chorégraphie : Matthias GROOS - Genre : Contemporain

Lauréat 2011 - CIE ALS - LYON (69) / **Menteuse** - Chorégraphie : Cécile LALOY - Genre : Danse/Théâtre

Lauréat 2012 - CIE LES BAIGNEURS - TOULOUSE (31) / **Siège** - Chorégraphie : Sara MARTINET - Genre : Corps et objets

Lauréat 2013 - CIE STYLISTIK - BRON (69) / **Entre Deux** - Chorégraphie : ABDYOU N'GOM - Genre : Hip Hop

Lauréat 2014 - CIE AHIMSA - ST ANDRE LEZ LILLE (59) / **Fildefériste** - Chorégraphie : Chinatsu KOSAKATANI - Genre : Contemporain

Lauréat 2015 - LA VERITA DANCE COMPANY - PUURS (Belgique) / **Behind the body** - Chorégraphie : Natasa FRANTZY & Alexis KYRIAKOULIS - Genre : Contemporain

Lauréat 2016 - C&C COMPANY - BRESCIA (Italie) / **Tristissimo** - Chorégraphes : Carlo Massari et Chiara Taviani - Genre : Danse/Théâtre

Lauréat 2017 - CIE L'EMBARDEE - HESDIN (62) / **Sofaz** - Chorégraphe : Abdelaziz El Youssoufi - Genre : Hip Hop

Prix du public : CIE AUX PIEDS LEVÉS - GRENOBLE (38) / **Reality** - Chorégraphes : Annelise PIZOT et Pierre-Guillaume VILLETON - Genre : Contemporain

Lauréat 2018 et Prix du public : CIE MF / Maxime & Francesco - MURVIEL LEZ BEZIERS (34) / **Chenapan** - Chorégraphes : Francesco Colaleo & Maxime Freixas - Genre : Danse contemporaine & Théâtre Physique

Lauréat 2019 : CIE DE FAKTO - LYON (69) / **Quelque chose de Melody Nelson** - Chorégraphe : Aurélien Kairo - Genre : Danse contemporaine & Hip Hop

Prix du public : Cie ZAZZERA GIOVANNI - NIEDERKORN (LUXEMBOURG) / **Flowers grow even the sand** - Chorégraphe : Giovanni Zazzera - Genre : Danse contemporaine

Lauréat 2020 : CIE CHOARI / TSEF ZON(E) - Genre : Danse contemporaine et traditionnelle bretonne

Prix du public : ENSEMBLE KINETIKOS - / **Pia & Mareas** - Genre : Danse Théâtre

Lauréat 2022 et Prix du public : CIE NOSOTR@S - **UNDERLAND** - Genre : Danse contemporaine

Lauréat 2023 : CIE LAMALO / NOAM - Genre : Duo Danse contemporaine

Prix du public : CIE MARCOS Y MARCO / **Into The White** - Genre : Duo Danse contemporaine

Lauréat 2024 : CIE LES PASSANTES – LA ROCHE-SUR-YON / *Nos réconciliations* - Genre : Duo Danse contemporaine

Prix du public : CIE EM+ I Emanuele Rosa et Maria Focaraccio - ITALIE / *All you need is* - Genre : Trio Danse contemporaine

Prix CCN Ballet du Nord / Roubaix : CIE DANZÓN – TOULOUSE / *Duende* – Genre : Pièce de groupe / 5 danseurs + 1 musicienne live

CONDITIONS DE PARTICIPATION

➤ Concernant les participants

Est considéré comme « jeune chorégraphe », un chorégraphe ayant **un maximum de 4 créations** à son actif à la date du concours et qui n'est pas encore reconnu au niveau national,

Le chorégraphe et les interprètes de la compagnie devront être **âgés de 18 ans au moins** à la date de la sélection. L'inscription sera faite au nom du chorégraphe, signataire de l'oeuvre proposée.

Chaque inscription devra être portée par une compagnie structurée juridiquement, justifiant d'un statut associatif (N° de SIRET / Code APE) et disposant d'un compte bancaire et d'un IBAN.

➤ Concernant l'œuvre présentée

Tous les styles de danse (contemporain, classique, jazz, hip hop ...) et toutes les formes (solo, duo, trio, groupe) sont acceptées.

La création chorégraphique présentée au concours aura une durée comprise **entre 15 minutes minimum et 20 minutes maximum** ; qu'il s'agisse de solo ou d'une pièce collective.

➤ Défraiements des compagnies

Aucune rémunération ne sera versée aux 3 compagnies présélectionnées pour leur participation au concours.

Un **forfait de 500 € HT** sera remboursé à chaque compagnie pour leurs défraiements (Frais de déplacement, hébergement et repas).

Ce forfait sera porté à **800 € HT** pour les compagnies basées à plus de 500 km du lieu du concours et/ou ayant plus de 6 danseurs au plateau.

ATTENTION : ce remboursement se fera uniquement **sur présentation d'une facture** établie par la compagnie, dans la limite de la somme énoncée.

Pour que ce remboursement soit effectif, **une convention** sera établie entre La Barcarolle et la Compagnie et signée par les deux parties, selon le règlement voté par le Conseil d'Administration de La Barcarolle.

DOSSIER DE CANDIDATURE / PIÈCES A FOURNIR

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser **avant le 18 décembre 2024** (date limite de réception) **un dossier complet** contenant impérativement :

- 1) **La fiche d'inscription** jointe au présent règlement **remplie dans sa totalité**.
- 2) **Une vidéo** de la pièce présentée au concours, **d'une durée maximum de 20 minutes**, présentée en plan fixe, avec une bonne lumière de scène.
La vidéo sera envoyée sous forme de **lien vidéo indiqué dans le bulletin d'inscription** ou par **courrier (sur DVD ou Clé USB)**
- 3) **Le CV du chorégraphe** et/ou un **historique de la compagnie**.
- 4) **Une présentation de la pièce proposée** (Note d'intention, argument ...)

5) **Le présent règlement** daté, signé et paraphé sur l'ensemble des pages par le représentant de la compagnie.

6) **Une fiche technique simplifiée**

Attention : concernant le plan technique, la compagnie devra s'adapter au plan de base, qui lui sera envoyé par le régisseur général de la salle Balavoine de La Barcarolle

7) **L'autorisation d'exploitation du droit à l'image**

8) **Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » de la compagnie**

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés :

- par e-mail à l'adresse : lendemainsquidansent@labarcarolle.org

Merci de bien préciser dans l'objet du mail : **LES LENDEMAINS QUI DANSENT / DOSSIER DE CANDIDATURE**

- par voie postale à l'adresse suivante :

LES LENDEMAINS QUI DANSENT
La Barcarolle
À l'attention de Fanette DELAFOSSE-DIACK
Responsable de l'action culturelle
LE MOULIN A CAFÉ
Place Foch
62500 SAINT-OMER

CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : Jeudi 18 décembre 2024

Réunion du comité de sélection / Choix des 3 compagnies présélectionnées : **09 janvier 2025**

Annnonce des 3 compagnies présélectionnées : **Le 10 janvier 2025** au plus tard.

Réponse aux autres candidatures : **17 janvier 2025** au plus tard.

Envoi des fiches techniques : **avant le 17 janvier 2025**

Répétitions Plateau et réglages techniques : **Le vendredi 31 JANVIER 2025 et samedi 1^{er} FEVRIER 2025**
(Présence obligatoire de toute l'équipe : Chorégraphe & interprète.s)

Concours : Samedi 1^{er} février 2025 à 15 h 00

MODALITES DE SÉLECTION

1. LA PRÉSÉLECTION :

Les candidats seront présélectionnés sur **vidéo**.

Cette présélection sera effectuée par un comité composé de membres de l'organisation et deux professeurs de Danse du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

LA VIDÉO : L'intégralité de la pièce présentée à la scène ouverte devra figurer sur la vidéo. Les dossiers ne comportant que des TEASERS ou de courts extraits seront systématiquement rejetés.

Il est donc impératif que la durée intégrale du film envoyé soit comprise entre les 15 et 20 minutes de chorégraphie autorisées au concours. Les 15 à 20 minutes filmées devront correspondre à la pièce qui sera présentée lors de la *Scène Ouverte*.

Tous les films, dont la durée sera supérieure à 20 minutes, seront considérés hors-compétition.

La qualité de l'enregistrement sera prise en compte. Il est préférable de privilégier des plans larges fixes permettant au comité artistique d'apprécier pleinement le travail de la compagnie et d'avoir une vision du spectacle la plus proche possible de la réalité. Les plans rapprochés sont interdits.

LE DOSSIER : La qualité du dossier de candidature sera également prise en considération.

Tout dossier incomplet sera rejeté, sans que la responsabilité de l'EPCC ne soit engagée.

Les membres du comité de sélection se réuniront **le 09 janvier 2025** pour mettre en commun les compagnies qu'ils auront retenues suite au visionnage des vidéos et à l'étude des dossiers de candidature. À l'issue de cette mise en commun, **3 compagnies** seront présélectionnées pour participer à la « Scène ouverte ».

Elles en seront avisées le 10 janvier 2025 au plus tard par téléphone. Les autres participants recevront une réponse par courriel le 17 janvier au plus tard.

Aucune information concernant les résultats ne sera donnée par l'accueil-billetterie de La Barcarolle.

2. LES RÉPÉTITIONS SUR LE PLATEAU

Un créneau de répétition sera attribué aux compagnies sélectionnées. **Ces répétitions se dérouleront soit à J-1 soit le jour J sur le plateau de la salle Balavoine.**

Les compagnies qui répondent à l'appel à projet s'engagent à être disponibles les vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février 2025 pour les réglages techniques et les répétitions plateau.

En participant à la scène ouverte, les compagnies s'engagent à être présentes aux dates et horaires qui leur seront indiqués.

La présence au concours du chorégraphe est obligatoire.

3. LA TECHNIQUE

Les compagnies s'engagent à accepter le programme établi (horaires de répétition, ordre de passage plateau...) et les moyens techniques mis en place par la structure organisatrice pour le bon déroulement de la *Scène Ouverte*.

Chacune des 3 compagnies sélectionnées devra faire connaître, **avant le 17 janvier 2025** sa demande technique au Régisseur Général du Site Balavoine de La Barcarolle.

Le plan de feu mis en place pour le concours sera à base de projecteurs automatiques à couteaux. Si le régisseur de la compagnie ne sait pas les utiliser, le régisseur général de La Barcarolle s'en chargera. Pour toutes questions techniques, n'hésitez pas à contacter **Guillaume Marin, Régisseur général à l'adresse suivante : regiebalavoine@labarcarolle.org**

ATTENTION : La Barcarolle ne louera aucun matériel spécifique pour cette manifestation. En cas d'utilisation de vidéo projecteur, la compagnie devra apporter son matériel.

4. LE CONCOURS :

Le concours se déroulera sur la scène de la **salle Balavoine à Arques** le :

SAMEDI 1^{er} FÉVRIER 2025 à 15 h 00

LE JURY

➤ LA COMPOSITION DU JURY :

Le jury sera composé :

- **D'un président de jury : Christine Souillard, Directrice de La Barcarolle**
(En attente de la nomination d'un nouveau chorégraphe associé à la Barcarolle)
- De 2 chorégraphes
- De 2 programmateurs
- D'un représentant du Conseil d'Administration de la Barcarolle
- De membres de l'organisation de La Barcarolle
- De représentants des organes de tutelle (Département et/ou Région et/ou DRAC)
- D'un professeur en Danse du Conservatoire à Rayonnement Départemental CAPSO
- Du Professeur responsable de la section Art Danse du Lycée Ribot de Saint-Omer
- De 2 élèves en Danse (Section Art Danse du Lycée Ribot de Saint-Omer et/ou élève 3^{ème} Cycle du Conservatoire à Rayonnement Départemental CAPSO)

La liste des membres du jury sera envoyée par e-mail aux participants la semaine précédant le concours.
Les organisateurs se réservent le droit de la modifier en cas de force majeure.

ANNONCE DES RÉSULTATS & PRIX

A la fin du concours, le jury se réunira à huis clos pour désigner les lauréats. Les décisions du jury seront sans appel.

L'annonce des résultats sera faite le soir du concours dans le hall de la salle Balavoine.

Après cette annonce, le jury proposera de rencontrer chacune des compagnies qui le souhaitent afin d'expliquer son choix.

LES PRIX :

➤ Le prix du Jury

La compagnie désignée par le jury à l'issue de la manifestation bénéficiera :

- **d'une résidence de 5 jours consécutifs en mars/avril de l'année N+1** (prêt plateau avec mise à disposition de l'équipe technique et du parc de matériel de La Barcarolle), **assortie d'une coproduction de 3000 €.**

La compagnie désignée par le jury devra prendre contact avec Steeve Racine, Directeur adjoint de La Barcarolle, immédiatement après le concours pour caler précisément avec lui cette semaine de résidence.

➤ Le prix du public

La compagnie désignée par le public sera programmée la saison suivante sur une soirée partagée des Fêtes de la danse.

DISPOSITIONS DIVERSES

➤ **Les captations et droits audiovisuels**

Les prestations des compagnies pourront être filmées ou photographiées. Ces captations pourront être utilisées, libres de tous droits, par La Barcarolle pour ses opérations de communication et d'information.

➤ **Exclusion de responsabilité**

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la manifestation était partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter la manifestation à tout moment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée pour les préjudices corporels, matériels (vols dans les loges, ...) et moraux, causés ou subis par les participants, qu'en cas de faute grave imputable aux conditions matérielles d'organisation.

Toute autre garantie devra être couverte par les différentes compagnies.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite d'incidents (problèmes postaux, ...), l'inscription d'une compagnie n'aurait pu être prise en compte.

Les compagnies s'engagent à ne pas utiliser sur scène des matériaux, produits (en particulier inflammables) ou tout autre élément susceptible de causer des dommages aux équipements et aux personnes.

➤ **Loi informatique et liberté**

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux compagnies participant à la manifestation « Les Lendemain qui dansent » serait constitué, chaque participant à un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant. Pour toute démarche, écrire à La Barcarolle.

Christine Souillard,
Directrice de La Barcarolle

À le

NOM DE LA CIE	
N°SIRET	
CODE APE	
N° DE LICENCE ENTREPRENEUR DE SPECTACLES	
NOM DU RESPONSABLE LÉGAL	
SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL DE LA COMPAGNIE Précédée de la mention « lu et approuvé »	